

Exemplaire greffe

LEGRAND

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires

Legrand

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Legrand, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société présente à l'actif de son bilan consolidé des *goodwill* pour un montant de 2.411,7 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1.821,1 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.6 et 2.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4 et 5 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet



LEGRAND
COMPTES CONSOLIDES
31 décembre 2013

Sommaire

Compte de résultat consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Notes annexes	7

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2013	2012
Chiffre d'affaires (note 2.11)	4 460,4	4 466,7
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(2 156,6)	(2 157,8)
Frais administratifs et commerciaux	(1 184,4)	(1 197,1)
Frais de recherche et développement	(197,8)	(197,0)
Autres produits (charges) opérationnels (note 18.2)	(72,2)	(66,8)
Résultat opérationnel (note 18)	849,4	848,0
Charges financières (note 19.2)	(87,7)	(102,5)
Produits financiers (note 19.2)	6,9	20,8
Gains (pertes) de change (note 19.1)	(1,8)	(11,7)
Charges financières nettes	(82,6)	(93,4)
Résultat avant impôts	766,8	754,6
Impôts sur les résultats (note 20)	(233,5)	(247,6)
Résultat net de l'exercice	533,3	507,0
Résultat net revenant à :		
– Legrand	530,5	505,6
– Intérêts minoritaires	2,8	1,4
Résultat net par action (<i>euros</i>) (notes 2.18 et 11.2)	2,002	1,920
Résultat net dilué par action (<i>euros</i>) (notes 2.18 et 11.2)	1,973	1,901

Etat du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le 31 décembre	
	2013	2012
	Résultat net de la période	533,3
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion (notes 2.3 et 13.2)	(194,1)	(35,9)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(3,1)	(0,8)
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Ecart actuariels (notes 2.16 et 16)	14,7	(23,8)
Impôts différés sur écarts actuariels	(4,9)	7,2
Résultat global de la période	345,9	453,7
Dont résultat global revenant à :		
– Legrand	344,7	452,0
– Intérêts minoritaires	1,2	1,7

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

	Legrand	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 2.4 et 10)	602,8	494,3
Valeurs mobilières de placement	3,0	0,0
Créances d'impôt courant ou exigible	45,9	54,2
Créances clients et comptes rattachés (notes 2.5 et 8)	474,3	490,6
Autres créances (note 9)	138,5	140,5
Stocks (notes 2.9 et 7)	620,9	599,8
Autres actifs financiers courants (note 22)	0,0	0,0
Total Actifs courants	1 885,4	1 779,4
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (notes 2.6 et 4)	1 821,1	1 823,5
<i>Goodwill</i> (notes 2.7 et 5)	2 411,7	2 455,2
Immobilisations corporelles (notes 2.8 et 6)	560,6	576,6
Autres titres immobilisés	0,8	0,7
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	94,5	93,8
Autres actifs non courants	2,5	2,3
Total Actifs non courants	4 891,2	4 952,1
Total Actif	6 776,6	6 731,5

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	Legrand	
	31 décembre	31 décembre
	2013	2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts courants (notes 2.19 et 14.2)	86,9	80,1
Dettes d'impôt courant ou exigible	24,5	16,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468,8	440,7
Provisions courantes (note 15)	99,9	108,0
Autres passifs courants (note 17)	441,8	478,5
Autres passifs financiers courants (note 22)	0,1	0,5
Total Passifs courants	1 122,0	1 124,4
Passifs non courants		
Impôts différés (notes 2.10 et 20)	661,8	648,8
Provisions non courantes (notes 15 et 16.2)	100,4	104,9
Autres passifs non courants	0,4	0,5
Avantages postérieurs à l'emploi (notes 2.16 et 16.1)	156,7	165,6
Emprunts non courants (notes 2.19 et 14.1)	1 486,6	1 496,7
Total Passifs non courants	2 405,9	2 416,5
Capitaux propres		
Capital social (note 11)	1 062,4	1 057,5
Réserves (note 13.1)	2 575,8	2 335,9
Réserves de conversion (note 13.2)	(400,8)	(208,3)
Capitaux propres revenant au Groupe	3 237,4	3 185,1
Intérêts minoritaires	11,3	5,5
Total Capitaux propres	3 248,7	3 190,6
Total Passif	6 776,6	6 731,5

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Legrand	
	Période de 12 mois close	
	le 31 décembre	
	2013	2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat net de l'exercice	533,3	507,0
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissement des immobilisations corporelles (note 18.1)	101,5	105,2
– Amortissement des immobilisations incorporelles (note 18.1)	39,2	36,9
– Amortissement des frais de développement (note 18.1)	27,7	24,2
– Amortissement des charges financières	1,9	2,2
– Perte de valeur du <i>goodwill</i> (notes 5 et 18.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés	(10,6)	10,8
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 15 et 16)	31,8	32,2
– Pertes (gains) de change	(4,9)	8,8
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,4	0,7
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(0,5)	(2,5)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :		
– Stocks (note 7)	(49,9)	15,8
– Créances clients et comptes rattachés (note 8)	(22,9)	65,0
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,3	(1,3)
– Autres actifs et passifs opérationnels	14,6	(65,8)
Flux de trésorerie des opérations courantes	691,9	739,2
– Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	4,3	8,4
– Investissements (notes 4 et 6)	(103,9)	(92,5)
– Frais de développement capitalisés	(29,1)	(28,1)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(2,7)	(0,2)
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3)	(131,7)	(187,9)
Flux de trésorerie des investissements	(263,1)	(300,3)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	23,4	21,9
– Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)	(30,1)	(6,9)
– Dividendes payés par Legrand*	(265,1)	(245,0)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(3,8)	(1,3)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit (note 14)	2,4	414,6
– Remboursement d'emprunts (note 14)	(16,5)	(514,9)
– Frais d'émission de la dette	0,0	(3,6)
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	(3,3)	(82,9)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 3)	(1,7)	(8,1)
Flux de trésorerie des opérations financières	(294,7)	(426,2)
Effet net des conversions sur la trésorerie	(25,6)	(6,7)
Variation nette de la trésorerie	108,5	6,0
Trésorerie en début d'exercice	494,3	488,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 10)	602,8	494,3
Détail de certains éléments :		
– <i>cash flow</i> libre ** (note 24)	563,2	627,0
– intérêts payés au cours de l'exercice	69,6	67,1
– impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	196,8	268,2

*se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

**le *cash flow* libre normalisé est présenté en note 24

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres revenant à Legrand				Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	TOTAL		
Au 31 décembre 2011	1 053,6	2 064,3	(172,1)	2 945,8	3,4	2 949,2
Résultat net de la période		505,6		505,6	1,4	507,0
Autres éléments du résultat global		(17,4)	(36,2)	(53,6)	0,3	(53,3)
<i>Résultat global de la période</i>		<i>488,2</i>	<i>(36,2)</i>	<i>452,0</i>	<i>1,7</i>	<i>453,7</i>
Dividendes versés		(245,0)		(245,0)	(1,3)	(246,3)
Augmentation de capital et prime d'émission	3,9	18,0		21,9		21,9
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(6,9)		(6,9)		(6,9)
Variation de périmètre**		(12,2)		(12,2)	1,7	(10,5)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,5)		(0,5)		(0,5)
Options de souscription d'actions		30,0		30,0		30,0
Au 31 décembre 2012	1 057,5	2 335,9	(208,3)	3 185,1	5,5	3 190,6
Résultat net de la période		530,5		530,5	2,8	533,3
Autres éléments du résultat global		6,7	(192,5)	(185,8)	(1,6)	(187,4)
<i>Résultat global de la période</i>		<i>537,2</i>	<i>(192,5)</i>	<i>344,7</i>	<i>1,2</i>	<i>345,9</i>
Amendements IAS 19*		(5,3)		(5,3)		(5,3)
Dividendes versés		(265,1)		(265,1)	(3,8)	(268,9)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 11)	4,9	18,5		23,4		23,4
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 11)		(30,1)		(30,1)		(30,1)
Variation de périmètre**		(35,3)		(35,3)	8,4	(26,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,4)		(0,4)		(0,4)
Options de souscription d'actions (note 12.1)		20,4		20,4		20,4
Au 31 décembre 2013	1 062,4	2 575,8	(400,8)	3 237,4	11,3	3 248,7

*se référer à la note 2.1.3.

**Les variations de périmètre correspondent principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Informations générales	8
Note 2 - Principes comptables	8
Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation	24
Note 4 - Immobilisations incorporelles (note 2.6)	25
Note 5 - <i>Goodwill</i> (note 2.7)	27
Note 6 - Immobilisations corporelles (note 2.8)	30
Note 7 - Stocks (note 2.9)	32
Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (note 2.5)	33
Note 9 - Autres créances	34
Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2.4)	34
Note 11 - Capital social et résultat net par action (note 2.18)	34
Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéfices (note 2.14)	37
Note 13 - Réserves et réserves de conversion	41
Note 14 - Emprunts non courants et courants (note 2.19)	42
Note 15 - Provisions	45
Note 16 - Avantages long terme au personnel (note 2.16)	46
Note 17 - Autres passifs courants	52
Note 18 - Analyse de certains frais	52
Note 19 - Charges financières nettes	53
Note 20 - Impôts sur les résultats (note 2.10)	54
Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	56
Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers	57
Note 23 - Informations relatives aux parties liées	65
Note 24 - Informations par segments géographiques (note 2.17)	66
Note 25 - Informations trimestrielles -- non auditées	68
Note 26 - Liste des sociétés consolidées	71
Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture	72

Note 1 - Informations générales

Legrand (la « Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 80 pays et vend ses produits dans près de 180 pays. Ses marchés sont la France (21 %), l'Italie (11 %), les États-Unis et le Canada (17 %), le Reste de l'Europe (18 %) et le Reste du Monde (33 %), avec un poids des nouvelles économies en constante progression pour atteindre près de 40 % du chiffre d'affaires en 2013.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Le 28 mars 2013, le document de référence au titre de l'exercice 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.13-0240.

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 12 février 2014 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

Note 2 - Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2013, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2013. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013 est disponible à la rubrique Normes et Interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables au Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 2.21.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations

2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, et appliqués par le Groupe par anticipation en 2012

Amendements IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global.

Cet amendement a été publié par l'IASB en juin 2011 et a été appliqué par le Groupe par anticipation en 2012.

Cet amendement requiert des sous-totaux distincts pour :

- les éléments du « résultat global de la période » qui seraient appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » du compte de résultat consolidé, en présentant de manière séparée les impôts y afférant, et
- les éléments du « résultat global de la période » qui ne peuvent être recyclés en résultat net, en présentant également les impôts y afférant de manière séparée.

2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, sans incidence sur les états financiers du Groupe

IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié un guide d'évaluation de la juste valeur comprenant les informations à fournir en notes aux états financiers. L'objectif de ce guide est de fournir dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS.

Amendements IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents.

En décembre 2010, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents. Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon.

Amendements IFRS 7 – Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des dispositions complémentaires sur les informations à produire en annexe aux états financiers sur les accords de compensation des actifs et passifs financiers.

2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec incidence sur les états financiers du Groupe

Amendements IAS 19 – Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié les amendements portant sur la comptabilisation des régimes à prestations définies développée dans la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces amendements portent notamment sur l'abandon de la méthode du corridor, la comptabilisation immédiate de l'intégralité des coûts des services passés et l'utilisation d'un taux d'intérêt unique (taux du marché des obligations de sociétés de haute qualité) pour le calcul de la composante d'intérêts nets des dépenses de retraite.

Cette norme révisée dont l'application est rétrospective a, pour le Groupe, les conséquences suivantes :

- les engagements du Groupe envers ses salariés sont intégralement comptabilisés à la clôture de chaque période ; la possibilité d'amortir les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés est supprimée ;
- les coûts des services passés non provisionnés ont été comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt lors de l'application de la norme ;
- les effets des éventuels changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « résultat opérationnel » ;
- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

Les différents impacts de la norme révisée pourraient se résumer sur l'exercice 2012 de la façon suivante :

	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 31 décembre 2012
Augmentation nette de l'obligation de retraite	(8,9)	(8,0)
Augmentation nette des impôts différés actifs	3,1	2,7
Diminution nette des capitaux propres	(5,8)	(5,3)
Ecart actuariels	-	1,0
Diminution des frais de personnel	-	0,9
Augmentation des charges financières	-	(1,6)
Impôts différés	-	0,2
Diminution du résultat net	-	(0,5)

Les impacts de ces retraitements n'étant pas significatifs, aucune modification de présentation n'a été apportée au bilan et au compte de résultat 2012.

2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne

Normes finales – Consolidation, Partenariats et Informations à fournir

En mai 2011, l'IASB a publié les Normes finales – Etats financiers consolidés (IFRS 10), Partenariats (IFRS 11), Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12) ainsi que les amendements apportés en conséquence à IAS 27 nouvellement intitulé « Etats financiers individuels » et à IAS 28 nouvellement intitulé « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises ».

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » introduit un modèle unique de consolidation pour toutes les entités basé sur la notion de contrôle, sans égard à la nature de l'entité.

La nouvelle norme IFRS 11 « Partenariats » introduit de nouvelles exigences pour les partenariats, avec notamment l'application de la méthode de la mise en équivalence aux coentreprises (*joint-ventures*).

La nouvelle norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées.

Ces nouvelles normes sont applicables au titre des exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2014. Aucun impact majeur pour le Groupe n'est attendu de ces nouvelles normes, le Groupe exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble de ses filiales consolidées.

Ces nouvelles normes ne font pas l'objet d'une application par anticipation par le Groupe.

Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » qui clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers.

Les amendements à IAS 32 doivent être appliqués rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Aucun impact majeur pour le Groupe n'est attendu de ces amendements.

Amendements IAS 36 – Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs financiers

En mai 2013, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 36, qui requiert notamment de décrire les techniques d'évaluation utilisées, ainsi que d'indiquer, lorsqu'une perte de valeur (ou reprise de perte de valeur pour les actifs autres que les *goodwill*) est constatée, les hypothèses clés sur lesquelles est fondée l'évaluation de la juste valeur dans l'évaluation actuelle et dans l'évaluation antérieure.

Ces amendements à IAS 36 sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, de manière prospective. Aucun impact majeur pour le Groupe n'est attendu de ces amendements.

Amendements IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 39, selon lequel la novation d'un instrument dérivé (remplacement d'un contrat par un nouveau contrat) n'a plus, sous certaines conditions, à être considérée comme une expiration ou une résiliation de l'instrument entraînant la cessation de l'application de la comptabilité de couverture.

Cet amendement à IAS 39 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Son impact doit être comptabilisé de façon rétroactive en application de la norme IAS 8. Aucun impact majeur pour le Groupe n'est attendu de cet amendement.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne

IFRS 9 – Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette norme retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. IFRS 9 prescrit également une seule méthode de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39.

En octobre 2010, l'IASB a publié des compléments à la norme IFRS 9 – Instruments financiers relatifs à la comptabilisation des passifs financiers. Les modifications portent sur le classement et l'évaluation des passifs financiers : les émetteurs, qui choisissent d'évaluer leurs dettes à la juste valeur, devront comptabiliser les variations de juste valeur liées aux variations de leur propre risque de crédit, dans les autres éléments du résultat global au sein de l'état de la performance plutôt qu'au compte de résultat.

La norme IFRS 9 ainsi que ses amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

IFRIC 21 – Droits et Taxes

En mai 2013, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié IFRIC 21 – Droits et Taxes (« Levies ») qui vise à clarifier le fait générateur de la charge relative à tous les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation va modifier les pratiques existantes pour les taxes annuelles dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité à une date spécifiée ou par l'atteinte d'un certain seuil d'activité.

IFRIC 21 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Son impact doit être comptabilisé de façon rétroactive en application de la norme IAS 8. IFRIC 21 n'a cependant pas encore été approuvée par l'Union européenne.

Le Groupe a commencé à examiner ces normes, interprétations et amendements, afin de déterminer les modifications qu'ils pourraient entraîner dans les informations communiquées.

2.2 Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Le Groupe ne détient aucune participation mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture des comptes des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète de ces sociétés.

Une créance à recevoir ou une dette à payer d'une ou à une entité étrangère du Groupe, dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net de cette entité. De ce fait, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs à cette créance ou cette dette sont enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres.

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie ;
- des difficultés financières reflétées par des retards de paiement de la contrepartie ou une dégradation du rating de la contrepartie ou de son environnement économique.

2.6 Immobilisations incorporelles

2.6.1 Marques

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties :

- sur 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ;
- sur 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques sont classées dans les actifs à durée d'utilité indéfinie lorsque, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de leur durée d'utilisation est faite régulièrement et peut amener à reclasser les marques à durée d'utilité indéfinie en marques à durée d'utilité définie.

Les marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

2.6.2 Frais de développement

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Elles incluent notamment :

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.
- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une durée n'excédant pas 20 ans.

2.6.4 Dépréciation et tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles hors goodwill

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession ; pour plus de détails, se référer au paragraphe 2.7.2.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

2.7 Goodwill

2.7.1 Regroupements d'entreprises

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide d'utiliser :

- i. soit la méthode du *goodwill* complet qui est la différence entre, d'une part, la somme du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises et la juste valeur des intérêts minoritaires, et, d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette méthode consiste ainsi à affecter un *goodwill* aux minoritaires ;
- ii. soit la méthode du *goodwill* partiel qui est la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires.

Le prix d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle représente la juste valeur des entités acquises. A ce titre, il n'inclut pas les charges et frais externes relatifs à l'acquisition mais intègre les compléments de prix évalués à leur juste valeur.

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

2.7.2 Tests de perte de valeur des *goodwill*

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, chaque *goodwill* est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* correspond aux pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le *goodwill* et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de cinq ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

2.8 Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage ainsi que les autres immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (voir ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité respective; les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage.....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur (diminuée du coût de cession).

2.9 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (*FIFO*). Le coût de production des produits finis et des encours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

2.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

2.11 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens est constaté lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Sur la base des réalisations de la période en cours, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

2.12 Evaluation des instruments financiers

2.12.1 Hiérarchisation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7 amendée, les instruments financiers sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction des techniques de valorisation suivantes :

- Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif,
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

2.12.2 Valorisation des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de *swap* de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat, elle est égale à la valeur actuelle des futurs *cash flows* estimatifs.

2.12.3 Instruments financiers non dérivés qualifiés d'instruments de couverture

Conformément à la norme IAS 39, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture.

Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considéré comme efficace doit, en application de la norme IAS 39.102, être comptabilisée en capitaux propres.

2.12.4 Instruments dérivés

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers, les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type *swap*, *cap*, option et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Méthode de comptabilisation des produits dérivés

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Put sur intérêts minoritaires

Dans le cas particulier des puts sur intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages, l'obligation contractuelle de racheter ces instruments de capitaux propres (telle que constitue la vente d'un put sur intérêts minoritaires) donne lieu à la comptabilisation d'une dette en application de la norme IAS 32. La contrepartie de cette dette est constatée en capitaux propres.

Le Groupe constate en capitaux propres les variations ultérieures de la dette relative à ces puts.

Autres instruments dérivés

Concernant les autres instruments dérivés, le Groupe pratique une analyse en substance et comptabilise les variations de la juste valeur en accord avec IAS 39.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la note 22.

2.13 Responsabilités environnementales et responsabilité produits

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise les pertes et les passifs relatifs aux responsabilités environnementales et à la responsabilité produits. Par conséquent, le Groupe constate une perte dès lors qu'il dispose d'informations indiquant qu'une perte est probable et raisonnablement estimable. Lorsqu'une perte n'est ni probable ni raisonnablement estimable tout en restant possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans les Notes annexes à ses états financiers consolidés.

En ce qui concerne les passifs environnementaux, le Groupe estime les pertes au cas par cas et réalise la meilleure estimation possible à partir des informations dont il dispose.

En ce qui concerne la responsabilité produits, le Groupe estime les pertes sur la base des faits et circonstances actuels, de l'expérience acquise dans des affaires similaires, du nombre de plaintes et du coût anticipé de la gestion, des frais d'avocat et, dans certains cas, des montants à verser au titre du règlement de ces affaires.

Dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 6 – Passif relatif au coût de l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, le Groupe s'assure de la gestion des déchets au titre de la Directive de l'Union européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques en cotisant à des éco-organismes.

2.14 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération fondés sur des actions, réglés soit en instruments de capitaux propres, soit par remise de numéraire.

2.14.1 Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en contrepartie d'un compte de capitaux propres est ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre in fine aux salariés.

2.14.2 Paiements fondés sur des actions réglés par remise de numéraire

Lors de l'octroi de plans de rémunérations pluriannuelles long terme indexées sur le cours de la Bourse, le Groupe évalue la valeur des instruments attribués en fonction des conditions prévues lors de la mise en place du plan de rémunération. Cette valeur est réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence par contrepartie des provisions.

2.15 Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

2.16 Avantages long terme au personnel

2.16.1 Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période (IAS 19R-120C).

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

2.16.2 Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Les avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

2.16.3 Autres avantages long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme. Ces plans sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 en provisions.

2.17 Informations sectorielles

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques. Ainsi, les décisions d'affectation des ressources aux secteurs et l'évaluation de leur performance sont réalisées par le management du Groupe par pays.

2.18 Résultat net par action et résultat net dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

2.19 Emprunts courants et non courants

Les emprunts courants et non courants sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières auprès d'établissements de crédit. Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2.20 Coûts d'emprunt

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 amendée, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.21 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

2.21.1 Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des goodwill, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue, conformément aux principes comptables énoncés aux notes 2.6.4 et 2.7.2.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

L'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les tests périodiques de perte de valeur des goodwill et des marques à durée d'utilité indéfinie, fait appel pour une part importante au jugement du management du Groupe.

2.21.2 Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de cet actif avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable.

2.21.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les stocks options, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2012 est le suivant :

2012	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Megapower	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Aegide	Au bilan uniquement	4 mois de résultat	7 mois de résultat	10 mois de résultat
Numeric UPS		Au bilan uniquement	4 mois de résultat	7 mois de résultat
NuVo Technologies				Au bilan uniquement

2013	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Aegide	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Numeric UPS	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
NuVo Technologies	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Daneva	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Seico	Au bilan uniquement	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
S2S		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	8 mois de résultat
Adlec Power			Au bilan uniquement	5 mois de résultat
Tynetec			Au bilan uniquement	5 mois de résultat

Les entités consolidées en 2012 et 2013, selon les tableaux ci-dessus, ont contribué au titre de l'exercice 2013 au chiffre d'affaires du Groupe pour 227,3 millions d'euros et au résultat net pour 8,8 millions d'euros. Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Le Groupe a finalisé l'acquisition, suite à l'approbation des autorités compétentes, de 51 % des titres de Daneva. Cette opération est assortie d'une option de prise de contrôle complète à partir d'avril 2014. Daneva a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de l'ordre de 27 millions d'euros.

- Le Groupe a acquis Seico, leader du cheminement de câbles métallique industriel en Arabie Saoudite. Seico a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires d'environ 23 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé à l'acquisition de S2S, spécialiste des UPS (« *Uninterruptible Power Supply* », onduleur) en France. S2S a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de plus de 20 millions d'euros.

- Le Groupe a acquis une participation majoritaire dans Adlec Power, un des principaux fabricants indiens de tableaux de distribution. Sa participation s'élevé à 70 % des titres avec option de prise de contrôle complète à partir de juillet 2018. Basé dans la région de Dehli, Adlec Power réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 23 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé à l'acquisition de Tynetec, acteur de premier plan des systèmes dédiés à l'assistance à l'autonomie au Royaume-Uni. Tynetec réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 15 millions d'euros.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) ainsi que des achats d'intérêts minoritaires et des investissements en participations non consolidées s'est élevé à 133,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, dont 131,7 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise (196,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2012, dont 187,9 millions d'euros correspondant à des acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise).

Note 4 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Marques à durée d'utilité indéfinie	1 408,0	1 408,0
Marques à durée d'utilité définie	237,0	236,3
Brevets	3,9	5,5
Autres immobilisations incorporelles	172,2	173,7
	1 821,1	1 823,5

Les marques *Legrand* et *Bticino* représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie.

Les marques s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Au début de la période	1 749,3	1 686,6
- Acquisitions	41,4	70,6
- Ajustements	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(25,2)	(7,9)
	1 765,5	1 749,3
Amortissements et dépréciations cumulés	(120,5)	(105,0)
A la fin de la période	1 645,0	1 644,3

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	9,4 % à 9,9 %	2,8 % à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2013, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base pour ces deux facteurs) a été menée individuellement pour chaque marque à durée de vie indéfinie et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2012, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	9,9 % à 10,3 %	2,8 % à 3,1 %

Pour la période close le 31 décembre 2012, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les brevets s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Au début de la période	582,0	576,8
- Acquisitions	0,0	7,0
- Cessions	0,0	0,0
- Effet de conversion	(3,3)	(1,8)
	578,7	582,0
Amortissements et dépréciations cumulés	(574,8)	(576,5)
A la fin de la période	3,9	5,5

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Frais de développement capitalisés	260,0	232,8
Logiciels	95,0	93,1
Autres	76,1	72,3
	431,1	398,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(258,9)	(224,5)
A la fin de la période	172,2	173,7

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

Pour l'exercice 2013, les dotations aux amortissements et dépréciations relatives aux autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 45,3 millions d'euros dont 27,7 millions d'euros sur les frais de développement capitalisés et 11,3 millions d'euros sur les logiciels.

Pour l'exercice 2012, les dotations aux amortissements et dépréciations relatives aux autres immobilisations incorporelles s'élevaient à 41,1 millions d'euros, dont 24,2 millions d'euros sur les frais de développement capitalisés et 11,4 millions d'euros sur les logiciels.

Les dotations prévisionnelles aux amortissements des marques et brevets sur les cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Brevets	Marques	Total
	<i>(en millions d'euros)</i>		
2014	0,7	20,7	21,4
2015	0,7	20,7	21,4
2016	0,7	20,7	21,4
2017	0,7	20,7	21,4
2018	0,7	20,7	21,4

Note 5 - Goodwill (Note 2.7)

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France	675,8	640,5
Italie	366,8	366,8
Reste de l'Europe	271,8	280,2
USA/Canada	404,1	420,8
Reste du Monde	693,2	746,9
	2 411,7	2 455,2

L'affectation géographique des *goodwill* s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Dans les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde », aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT (unité génératrice de trésorerie) n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Valeur brute au début de la période	2 493,3	2 440,9
- Acquisitions	108,8	145,5
- Ajustements	(42,4)	(65,2)
- Effet de conversion	(112,2)	(27,9)
Valeur brute à la fin de la période	2 447,5	2 493,3
Pertes de valeur au début de la période	(38,1)	(37,4)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	2,3	(0,7)
Pertes de valeur à la fin de la période	(35,8)	(38,1)
Valeur nette à la fin de la période	2 411,7	2 455,2

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Aux fins de tests de perte de valeur, un *goodwill* a été alloué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie (UGT). La France, l'Italie, et les USA/Canada constituent chacune des UGT à part entière, tandis que les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde incluent chacune plusieurs UGT.

Ces UGT, auxquelles un *goodwill* a été alloué, font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur. Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le *goodwill*, et la valeur d'utilité des UGT. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT concernées.

Le *goodwill* des acquisitions comportant des minoritaires a été valorisé en utilisant la méthode du *goodwill* partiel (note 2.7.1).

L'actualisation de la valeur d'utilité a été calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt.

Pour la période close au 31 décembre 2013, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		675,8	10,5 %	2 %
Italie		366,8	15,4 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	271,8	8,7 à 20,4 %	2 à 5 %
USA/Canada		404,1	10,5 %	3 %
Reste du Monde		693,2	10,3 à 18,6 %	2 à 5 %
		2 411,7		

Pour la période close le 31 décembre 2013 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 50 points de base pour ces trois facteurs) a été menée individuellement pour chaque UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2012, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		640,5	10,5 %	2 %
Italie		366,8	15,9 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	280,2	9,4 à 18,7 %	2 à 5 %
USA/Canada		420,8	10,8 %	3 %
Reste du Monde		746,9	11,8 à 20,9 %	2 à 5 %
		2 455,2		

Pour la période close le 31 décembre 2012 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

L'allocation initiale du prix d'acquisition des sociétés acquises n'est pas définitive; en conséquence, les *goodwill* qui y sont attachés peuvent être ajustés au cours de l'année suivant cette allocation initiale.

Les allocations de prix d'acquisition pour les périodes closes au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, s'établissent comme suit :

	Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
- Marques	41,4	70,6
- Impôts différés sur Marques	(3,4)	(10,1)
- Brevets	0,0	7,0
- Impôts différés sur Brevets	0,0	(2,4)
- Autres immobilisations incorporelles	7,2	4,9
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	(1,2)
- Goodwill	108,8	145,5

Note 6 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)

6.1 Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2013 s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>				
	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<i>Valeur brute</i>					
Au début de la période	56,2	579,3	1 602,4	291,4	2 529,3
Acquisitions	0,0	9,7	41,3	44,4	95,4
Cessions	(0,7)	(10,4)	(40,6)	(16,2)	(67,9)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,2	11,6	55,2	(41,1)	25,9
Effet de conversion	(1,5)	(10,2)	(37,1)	(11,7)	(60,5)
A la fin de la période	54,2	580,0	1 621,2	266,8	2 522,2
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Au début de la période	(8,2)	(354,5)	(1 375,9)	(214,1)	(1 952,7)
Dotations	(0,6)	(19,0)	(68,7)	(13,2)	(101,5)
Reprises	0,7	9,6	39,5	14,9	64,7
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(3,7)	(24,2)	16,6	(11,3)
Effet de conversion	0,0	4,9	26,5	7,8	39,2
A la fin de la période	(8,1)	(362,7)	(1 402,8)	(188,0)	(1 961,6)
<i>Valeur nette</i>					
Au début de la période	48,0	224,8	226,5	77,3	576,6
Acquisitions / Dotations	(0,6)	(9,3)	(27,4)	31,2	(6,1)
Cessions / Reprises	0,0	(0,8)	(1,1)	(1,3)	(3,2)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,2	7,9	31,0	(24,5)	14,6
Effet de conversion	(1,5)	(5,3)	(10,6)	(3,9)	(21,3)
A la fin de la période	46,1	217,3	218,4	78,8	560,6

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 10,3 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché et la valeur nette comptable.

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2012 s'analysaient comme suit :

31 décembre 2012 (en millions d'euros)					
	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<i>Valeur brute</i>					
Au début de la période	55,9	574,8	1 612,1	291,7	2 534,5
Acquisitions	0,0	3,5	35,1	43,3	81,9
Cessions	0,0	(10,2)	(64,7)	(15,4)	(90,3)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,5	12,0	24,2	(27,7)	9,0
Effet de conversion	(0,2)	(0,8)	(4,3)	(0,5)	(5,8)
A la fin de la période	56,2	579,3	1 602,4	291,4	2 529,3
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Au début de la période	(7,6)	(341,9)	(1 366,4)	(212,7)	(1 928,6)
Dotations	(0,6)	(20,6)	(70,9)	(13,1)	(105,2)
Reprises	0,0	7,9	63,7	13,8	85,4
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,0	(0,2)	(4,5)	(1,9)	(6,6)
Effet de conversion	0,0	0,3	2,2	(0,2)	2,3
A la fin de la période	(8,2)	(354,5)	(1 375,9)	(214,1)	(1 952,7)
<i>Valeur nette</i>					
Au début de la période	48,3	232,9	245,7	79,0	605,9
Acquisitions / Dotations	(0,6)	(17,1)	(35,8)	30,2	(23,3)
Cessions / Reprises	0,0	(2,3)	(1,0)	(1,6)	(4,9)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,5	11,8	19,7	(29,6)	2,4
Effet de conversion	(0,2)	(0,5)	(2,1)	(0,7)	(3,5)
A la fin de la période	48,0	224,8	226,5	77,3	576,6

6.2 Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués (location financement) capitalisés s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
(en millions d'euros)		
Terrains	2,3	2,3
Constructions	36,1	36,2
Matériel et outillage	31,4	31,5
	69,8	70,0
Amortissements cumulés	(39,7)	(38,9)
	30,1	31,1

6.3 Les obligations découlant de ces contrats de location financement sont enregistrées au bilan :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Emprunts non courants	12,4	13,8
Emprunts courants	1,3	2,1
	13,7	15,9

6.4 L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés (location financement) se présente comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Moins d'un an	1,5	2,4
Un à deux ans	1,5	1,6
Deux à trois ans	1,4	1,5
Trois à quatre ans	1,3	1,5
Quatre à cinq ans	1,3	1,5
Au-delà de cinq ans	7,4	9,3
	14,4	17,8
Dont intérêts	(0,7)	(1,9)
Valeur nette des loyers futurs minimaux	13,7	15,9

Note 7 - Stocks (Note 2.9)

Les stocks s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Matières premières, fournitures et emballages	231,7	231,8
Produits semi-finis	90,8	92,5
Produits finis	403,4	386,0
	725,9	710,3
Dépréciation	(105,0)	(110,5)
	620,9	599,8

Note 8 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)

En 2013, le Groupe a réalisé plus de 95 % de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentaient approximativement 23 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Créances clients et comptes rattachés	538,7	552,6
Dépréciation	(64,4)	(62,0)
	474,3	490,6

Les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients un montant de 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2013, conformément à la norme IAS 39 (21,0 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Echéances inférieures à 3 mois	82,3	71,6
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	21,4	19,5
Echéances supérieures à 12 mois	22,6	19,1
	126,3	110,2

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 56,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (54,6 millions d'euros au 31 décembre 2012). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Echéances inférieures à 3 mois	13,3	17,2
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	20,3	18,3
Echéances supérieures à 12 mois	22,6	19,1
	56,2	54,6

Note 9 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Créances personnel	3,2	4,2
Autres créances	28,7	30,5
Charges constatées d'avance	23,7	23,5
Autres taxes	82,9	82,3
	138,5	140,5

Ces actifs sont valorisés au coût historique et il n'existe pas d'élément ou de circonstance particulière ayant entraîné de perte de valeur.

Note 10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 602,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires dont l'échéance initiale n'excède pas 3 mois (note 22.2.1). Sur ce montant, environ 15,2 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe.

Note 11 - Capital social et résultat net par action (Note 2.18)

Le capital social au 31 décembre 2013 est de 1 062 362 068 euros représenté par 265 590 517 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 277 225 674 droits de vote.

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au 31 décembre 2013 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2012	264 374 875	4	1 057 499 500	1 089 552 202
Souscription d'actions du plan d'options 2007	413 576	4	1 654 304	8 767 811
Souscription d'actions du plan d'options 2008	325 048	4	1 300 192	5 389 296
Souscription d'actions du plan d'options 2009	475 212	4	1 900 848	4 333 933
Souscription d'actions du plan d'options 2010	1 806	4	7 224	32 183
Au 31/12/2013	265 590 517	4	1 062 362 068	1 108 075 425

Il existe une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. La valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2010, 1 215 642 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2013, représentant une augmentation de capital d'un montant de 4,9 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 18,5 millions d'euros.

11.1 Rachat d'actions et contrat de liquidité

11.1.1 Rachat d'actions

Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 51 584 actions. Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a racheté 860 000 actions pour une valeur de 30 155 062 euros et a transféré 848 557 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 63 027 actions pour une valeur d'acquisition de 1 572 484 euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 58 106 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 449 853 euros, et
- la cession d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 4 921 actions et pour une valeur d'acquisition de 122 631 euros.

11.1.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Le montant maximum de trésorerie pouvant être engagé dans le cadre de ce contrat s'élève à 15,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 107 500 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 4 285 428 euros.

Les mouvements sur l'exercice 2013, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie positif de 72 390 euros et correspondent aux acquisitions, nettes de cessions, de 7 500 actions.

11.2 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net revenant à Legrand (<i>en millions d'euros</i>)	A	530,5	505,6
Actions ordinaires :			
- fin de période		265 590 517	264 374 875
- dont auto-détenues		170 527	151 584
- moyenne (hors auto-détention)	B	264 932 592	263 401 182
- moyenne après dilution (hors auto-détention)	C	268 941 322	266 012 909
Options et actions de performance restantes en fin de période		7 429 316	9 620 375
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(867 500)	(289 500)
Actions de performance transférées durant la période		848 557	698 452
Résultat net par action (<i>euros</i>) (note 2.18)	A/B	2,002	1,920
Résultat net dilué par action (<i>euros</i>) (note 2.18)	A/C	1,973	1,901
Dividendes versés par action (<i>euros</i>)		1,000	0,930

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe :

- a émis 1 215 642 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 848 557 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 860 000 actions rachetées sur la période,
- et a par ailleurs procédé à des acquisitions nettes de 7 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2013, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2013, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 1,999 euro et 1,962 euro au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe :

- a émis 985 880 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options,
- a transféré 698 452 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance,
- et a également procédé à des cessions nettes de 130 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2012, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2012, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,914 euro et 1,890 euro au 31 décembre 2012.

Note 12 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions de performance, participation et intéressement des salariés aux bénéficiaires (Note 2.14)

12.1 Plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007 à 2012 de Legrand

12.1.1 Plans d'actions de performance

Depuis le Plan 2012, aucune attribution d'actions de performance n'a été effectuée. Comme expliqué en note 16.2, des plans de rémunérations pluriannuelles long terme ont été mis en place en 2013.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2009	04/03/2010	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	288 963	896 556	1 592 712	985 656
<i>dont le nombre attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>23 491</i>	<i>62 163</i>	<i>127 888</i>	<i>30 710</i>
• Gilles Schnepf	12 075	38 373	65 737	30 710
• Olivier Bazil	11 416	23 790	62 151	
	Plan résidents : 05/03/2011	Plan résidents : 05/03/2012	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
Date d'acquisition des actions	Plan non résidents : 05/03/2013	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
	Plan résidents : 06/03/2013	Plan résidents : 06/03/2014	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
Date de fin de période de conservation	Plan non résidents : 05/03/2013	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	(263 246)	(406 046)	(710 271)	(338)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	(25 717)	(57 778)	(71 407)	(22 039)
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	432 732	811 034	963 279

- (1) **Plan 2009** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

- (2) **Plan 2010** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.
- (3) **Plan 2011** : Concernant les attributions au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2010 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 3 mars 2011 en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, l'acquisition définitive de l'essentiel des actions de performance attribuées gratuitement par les dirigeants mandataires sociaux est, depuis le Plan 2011, soumise à des conditions de performance définies par le Conseil d'administration. Ces conditions de performance combinent à la fois un critère externe (performance de la marge nette consolidée par rapport à un panier de comparables sur 4 ans) et deux critères internes (performance de résultat économique* et de marge économique sur des périodes successives de 4 ans). Au total, pour le Plan 2011 au titre de l'exercice 2010, l'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement par les dirigeants mandataires sociaux est donc soumise à un double jeu de conditions de performance, qui s'appliquent au moment de l'attribution ainsi qu'au moment de l'acquisition définitive.
- (4) **Plan 2012** : En ce qui concerne les attributions au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2011 les objectifs à atteindre en matière de résultat économique. Sur la base du niveau de réalisation de l'objectif de résultat économique*, le Conseil d'administration du 7 mars 2012 a déterminé l'attribution initiale de 30 710 actions de performance à Monsieur Gilles Schnepf. En complément, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renforcer les conditions de performance relatives à l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance par Monsieur Gilles Schnepf, pouvant ainsi annuler tout ou partie de l'attribution initiale. Ainsi, l'attribution initiale n'est intégralement acquise qu'à la condition d'un accroissement du résultat économique* sur une période de 4 ans précédant l'acquisition définitive des actions de performance démontrant ainsi la création de valeur dans la durée. Toutefois, si ce premier critère n'est pas atteint, un second critère sera examiné afin de vérifier si la performance du Groupe, mesurée par la marge économique, a été supérieure à celle d'un panier de comparables sur ces périodes.

* *Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.*

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions (soit 2 207 045 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,8 % du capital de la Société au 31 décembre 2013.

Dans le cadre du Plan 2012, au titre de l'exercice 2011, le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux les mieux dotés est de 27 911 actions.

12.1.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 638 137	2 015 239	1 185 812	3 254 726
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>	<i>141 231</i>	<i>93 964</i>	<i>217 646</i>
• Gilles Schnepf	40 745	72 583	48 300	134 351
• Olivier Bazil	38 536	68 648	45 664	83 295
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,20 euros	20,58 euros	13,12 euros	21,82 euros
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	(866 732)	(965 250)	(477 796)	(5 509)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(220 084)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	663 984	928 750	600 404	3 029 133

- (1) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.
- (2) Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (3) Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (4) Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.
- (5) Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

Le cours moyen pondéré des actions obtenues suite à levées d'options au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à 19,24 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 5 222 271 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 2,0 % du capital de la Société (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options) au 31 décembre 2013.

12.1.3 Modèles d'évaluation des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe évalue la juste valeur des instruments fondés sur des actions à la date de leur octroi. Il utilise pour les valoriser soit le modèle binomial, soit le modèle mathématique Black & Scholes, sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Taux sans risque	4,35 %	3,40 %	2,25 %	2,91 %
Volatilité attendue	28,70 %	30,00 %	38,40 %	28,00 %
Rendement attendu	1,98 %	3,47 %	5,00 %	3,20 %

L'hypothèse de durée de vie attendue des options de souscription ou d'achat d'actions utilisée par le Groupe est de 5 ans pour ces différents plans.

12.1.4 Charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (30,0 millions d'euros au 31 décembre 2012). Se référer par ailleurs à la note 16.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme mis en place en 2013.

12.2 Participation et intéressement des salariés aux bénéfices

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une charge à payer de 30,2 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement a été comptabilisée au titre de l'exercice 2013 (cette charge à payer était de 35,8 millions d'euros pour l'exercice 2012).

Note 13 - Réserves et réserves de conversion

13.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 2 575,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les réserves sociales et le résultat de l'exercice de Legrand sont distribuables à hauteur de 1 383,2 millions d'euros à cette même date.

13.2 Réserves de conversion

Comme indiqué à la note 2.3, la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Dollar américain	(156,3)	(148,8)
Autres devises	(244,5)	(59,5)
	(400,8)	(208,3)

Le Groupe opère dans plus de 80 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le real brésilien, la roupie indienne, la livre turque, le peso chilien, le dollar australien, et le rouble russe, qui ont généré l'essentiel de la variation des réserves de conversion sur l'exercice 2013.

Comme indiqué en note 2.12, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 12,2 millions d'euros sur l'exercice 2013, soit un solde de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.3, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 0,8 millions d'euros sur l'exercice 2013, soit un solde de 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 venant diminuer les réserves de conversion.

Note 14 - Emprunts non courants et courants (Note 2.19)

14.1 Emprunts non courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts. La diversification de ses sources de financement lui permet de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Obligations <i>Yankee</i>	279,5	296,1
Emprunts obligataires	1 100,8	1 104,3
Autres emprunts *	114,8	106,7
	1 495,1	1 507,1
Coûts d'émission de la dette	(8,5)	(10,4)
	1 486,6	1 496,7

*dont 55,2 millions d'euros correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds de commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées » (61,7 millions au 31 décembre 2012).

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Euro	1 155,3	1 117,6
Dollar américain	279,5	333,8
Autres devises	60,3	55,7
	1 495,1	1 507,1

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2013 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires	Autres emprunts
	<i>(en millions d'euros)</i>		
Un à deux ans		0,8	6,4
Deux à trois ans		0,0	45,2
Trois à quatre ans		300,0	36,3
Quatre à cinq ans		400,0	19,6
Au-delà de cinq ans	279,5	400,0	7,3
	279,5	1 100,8	114,8

Les emprunts non courants (hors coût d'émission de la dette) au 31 décembre 2012 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires <i>(en millions d'euros)</i>	Autres emprunts
Un à deux ans		3,5	19,7
Deux à trois ans		0,8	14,1
Trois à quatre ans		0,0	45,7
Quatre à cinq ans		300,0	18,3
Au-delà de cinq ans	296,1	800,0	8,9
	296,1	1 104,3	106,7

Les taux d'intérêt moyens des emprunts s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations <i>Yankee</i>	8,50 %	8,50 %
Emprunts obligataires	3,73 %	3,77 %
Autres emprunts	2,17 %	3,04 %

Ces emprunts sont garantis comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	18,5	7,8
Garanties concédées à des banques	168,3	159,6
Garanties concédées à d'autres organismes	28,6	31,1
	215,4	198,5

14.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

Les deux renouvellements d'un an ayant été acceptés par les banques, la maturité du Contrat de Crédit a été portée à octobre 2018.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 31 décembre 2013, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,55 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

14.1.2 Obligations Yankee à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

14.1.3 Emprunts obligataires

En février 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

14.1.4 Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2013, le Groupe a la possibilité de tirer un montant additionnel de 900,0 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit 2011 (crédit revolver).

14.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Billets de trésorerie	0,0	0,0
Autres emprunts	86,9	80,1
	86,9	80,1

Note 15 - Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2013 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2013 (en millions d'euros)					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	24,1	57,9	45,9	22,6	62,4	212,9
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,2	0,4	0,0	0,1	1,0
Dotations aux provisions	3,9	23,8	0,4	14,3	28,0	70,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(4,2)	(3,3)	(5,7)	(11,8)	(9,5)	(34,5)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,7)	(13,9)	(4,1)	(0,6)	(8,2)	(29,5)
Reclassements	(4,8)	10,1	(20,5)	(1,6)	9,0	(7,8)
Effet de conversion	(0,8)	(1,9)	(0,6)	(2,3)	(6,6)	(12,2)
A la fin de la période	15,8	72,9	15,8	20,6	75,2	200,3
<i>dont part non courante</i>	<i>5,0</i>	<i>45,2</i>	<i>13,5</i>	<i>1,2</i>	<i>35,5</i>	<i>100,4</i>

Les « Autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans le paragraphe 16.2 pour un montant de 13,0 millions d'euros (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment et décrits dans la note 12).

Les « Autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 13,0 millions d'euros, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2012 s'analysait comme suit :

	31 décembre 2012 (en millions d'euros)					
	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	15,7	60,3	34,9	26,3	66,4	203,6
Changements du périmètre de consolidation	2,5	0,0	0,0	0,0	0,6	3,1
Dotations aux provisions	9,2	25,3	11,9	13,3	19,9	79,6
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(2,3)	(6,2)	(0,8)	(9,9)	(10,3)	(29,5)
Reprises de provisions devenues sans objet	(0,8)	(23,3)	(0,9)	(5,2)	(12,1)	(42,3)
Reclassements	0,0	3,0	1,0	(1,2)	(1,8)	1,0
Effet de conversion	(0,2)	(1,2)	(0,2)	(0,7)	(0,3)	(2,6)
A la fin de la période	24,1	57,9	45,9	22,6	62,4	212,9
<i>dont part non courante</i>	<i>5,7</i>	<i>36,9</i>	<i>44,0</i>	<i>1,5</i>	<i>16,8</i>	<i>104,9</i>

Note 16 - Avantages long terme au personnel (Note 2.16)

16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France (note 16.1.2)	89,9	79,8
Italie (note 16.1.3)	37,3	40,0
Royaume Uni (note 16.1.4)	8,3	11,9
Etats-Unis (note 16.1.5)	8,7	25,7
Autres pays	16,4	15,9
Total des avantages postérieurs à l'emploi	160,6	173,3
<i>dont part courante</i>	<i>3,9</i>	<i>7,7</i>

Le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 160,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (173,3 millions d'euros au 31 décembre 2012); il est analysé à la note 16.1.1, qui indique un engagement total de 302,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 (316,3 millions d'euros au 31 décembre 2012, moins les coûts des services passés non reconnus pour 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2012), diminué d'un actif total de 142,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (135,0 millions d'euros au 31 décembre 2012).

16.1.1 Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	316,3	286,1
Coûts des services	8,7	7,6
Coût de l'actualisation financière	9,7	11,0
Prestations versées	(17,8)	(17,3)
Cotisations des salariés	0,3	0,5
Amendements aux régimes	0,7	0,0
Pertes (gains) actuariels	(7,1)	29,5
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,1)	(1,3)
Effet de conversion	(7,0)	0,2
Autres	(0,8)	0,0
Total des engagements à la fin de la période (I)	302,9	316,3
Coûts des services passés non reconnus (II)	0,0	8,0
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	135,0	121,4
Rendement attendu des actifs du régime	5,0	7,3
Cotisations patronales	11,6	12,4
Cotisations des participants	0,6	0,5
Prestations versées	(13,2)	(12,5)
Gains (pertes) actuariels	7,6	5,7
Effet de conversion	(4,3)	0,2
Valeur des actifs à la fin de la période (III)	142,3	135,0
Engagement constaté au bilan (I) - (II) - (III)	160,6	173,3
Passif courant	3,9	7,7
Passif non courant	156,7	165,6

Les écarts actuariels d'un montant de 14,7 millions d'euros ont été comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2013 pour un montant après impôts de 9,8 millions d'euros.

Sur ce montant de 14,7 millions d'euros, 0,5 millions d'euros sont liés aux changements d'hypothèses démographiques, et 10,4 millions d'euros aux changements d'hypothèses financières.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : *iBoxx € Corporates AA 10+*,
- Royaume Uni : *iBoxx £ Corporates AA 15+*,
- Etats-Unis : *Citibank Pension Liability Index*

Le Groupe a procédé, par ailleurs, à une analyse de sensibilité sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 21,1 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2013.
- Le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 6,1 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2013.

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	
2014	10,5
2015	9,8
2016	11,5
2017	12,8
2018 et au delà	258,3
	302,9

L'impact sur le résultat s'analyse comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Coûts des services	(8,7)	(7,6)
Coûts financiers nets	(4,7)	(3,7)
Autres	(0,6)	0,4
	(14,0)	(10,9)

Au 31 décembre 2013, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		46,0	66,5	54,0
Titres de créance		47,4	31,4	39,7
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	6,6	2,1	6,3
	100,0	100,0	100,0	100,0

16.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 89,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 (79,8 millions d'euros au 31 décembre 2012). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 92,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (90,9 millions d'euros au 31 décembre 2012), moins les coûts des services passés non reconnus pour 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2012), la juste valeur de l'actif des plans de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,0 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,0 % (respectivement 3,0 % et 3,0 % en 2012). Par conséquent, les provisions enregistrées au bilan consolidé représentent la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe et correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par les fonds ayant vocation à couvrir partiellement ces engagements.

16.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi. Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies. Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 37,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (40,0 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 3,0 % (4,0 % en 2012).

16.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Ces cotisations sont basées sur un pourcentage du salaire de chaque participant durant sa période d'activité dans la filiale du Groupe. Les prestations sont ensuite versées, au choix du participant, sous forme d'un versement libératoire dans une échelle de 0,0 à 25,0 % et d'une pension dont le montant est fonction de la valeur du versement libératoire choisie par le participant.

Le régime est géré par des administrateurs composés de trois personnes en activité dans la filiale et deux retraités anciens employés. Ces administrateurs sont conseillés par un actuaire indépendant.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,6 % de participants actifs du régime, à 46,5% de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 50,9 % de retraités.

Les actifs du régime sont composés à 46,0 % de titres de capitaux propres, de 47,4 % de titres de créances et 6,6 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élevaient à 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (11,9 millions d'euros au 31 décembre 2012). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 80,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 (82,7 millions d'euros au 31 décembre 2012) et la juste valeur de l'actif des plans de 72,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 (70,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,4 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 4,4 % (respectivement 3,8 % et 4,0 % en 2012).

16.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité « *Internal Revenue Code* » (IRC).

Ce régime est géré par un administrateur dans le cadre d'un *Trust*, et financé par des cotisations patronales.

Ces cotisations sont égales :

- pour les salariés mensualisés participants au régime, à un pourcentage de leur salaire. Ce pourcentage varie en fonction de l'ancienneté du participant.
- pour les salariés payés à l'heure participants au régime, à un montant forfaitaire. Ce montant varie en fonction de l'ancienneté du participant.

Les prestations sont ensuite versées soit sous forme d'un versement libératoire, soit sous forme de rente, au choix du participant. Pour les salariés payés à l'heure, les prestations sont systématiquement versées sous forme de rente.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *Trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *Trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *Trust* est Legrand North America, tandis que Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure.

L'engagement est constitué à 27,0 % de participants actifs du régime, à 14,1 % de participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 58,9 % de participants retraités du régime.

Les actifs du régime sont composés à 66,5 % de titres de capitaux propres (essentiellement des actions de sociétés américaines), de 31,4 % de titres de créances (essentiellement des obligations américaines) et 2,1 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 (25,7 millions d'euros au 31 décembre 2012). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 65,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (77,2 millions d'euros au 31 décembre 2012) et la juste valeur de l'actif des plans de 56,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (51,5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 4,5 % (respectivement 3,5 % et 3,5 % en 2012).

16.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Conseil d'administration du 6 mars 2013 a approuvé la mise en place de plans de rémunérations pluriannuelles long terme attribués, à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence, au Comité de Direction du Groupe, y compris le mandataire social ainsi qu'à des personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence, les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Le plan indexé sur le cours de Bourse sera réglé en numéraire et, en accord avec IFRS 2, un passif a donc été enregistré dans les comptes et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments.

Les autres plans sont qualifiés d'avantages long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Au 31 décembre 2013, une charge de 13,0 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Se référer par ailleurs à la note 12.1 pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance attribués précédemment, ainsi que la note 12.1.4 pour les charges IFRS 2 comptabilisées sur cet exercice et l'exercice précédent.

Note 17 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Dettes fiscales	66,2	68,8
Salaires et charges sociales	186,1	186,3
Participation et intéressement des salariés	26,6	33,4
Fournisseurs d'immobilisations	15,3	11,1
Charges à payer	50,6	71,6
Intérêts non échus	46,2	45,7
Produits constatés d'avance	15,0	15,8
Avantages du personnel	3,9	7,7
Autres passifs courants	31,9	38,1
	441,8	478,5

Note 18 - Analyse de certains frais

18.1 Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Consommation de matières premières et composants	(1 437,8)	(1 415,9)
Salaires et charges sociales	(1 113,3)	(1 120,0)
Participation et intéressement des salariés	(30,2)	(35,8)
Total des charges de personnel	(1 143,5)	(1 155,8)
Amortissement des immobilisations corporelles	(101,5)	(105,2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(66,9)	(61,1)

L'effectif inscrit du Groupe au 31 décembre 2013 est de 33 272 (33 079 au 31 décembre 2012).

18.2 Analyse des autres produits (charges) opérationnels

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Charges liées aux restructurations	(29,3)	(25,5)
Perte de valeur du <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(42,9)	(41,3)
	(72,2)	(66,8)

Note 19 - Charges financières nettes

19.1 Gains (pertes) de change

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Gains (pertes) de change	(1,8)	(11,7)

19.2 Produits et charges financiers

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Produits financiers	6,8	20,8
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,1	0,0
Total des produits financiers	6,9	20,8
Charges financières	(87,7)	(102,1)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,0	(0,4)
Total des charges financières	(87,7)	(102,5)
Résultat financier net	(80,8)	(81,7)

Les charges financières correspondent pour la majeure partie aux intérêts financiers relatifs aux emprunts (note 14).

Depuis l'application de la norme IAS 19 révisée en 2013 (se référer à la note 2.1.3), le rendement attendu des actifs et les coûts financiers sur l'engagement au titre des régimes de prestations définies sont présentés pour leur montant net dans les charges financières. Pour rappel, le rendement attendu des actifs comptabilisé en produits financiers en 2012 s'élevait à 7,3 millions d'euros.

Note 20 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Impôts courants :		
En France	(70,7)	(72,1)
A l'étranger	(167,7)	(166,0)
	(238,4)	(238,1)
Impôts différés :		
En France	(5,7)	5,0
A l'étranger	10,6	(14,5)
	4,9	(9,5)
Imposition totale :		
En France	(76,4)	(67,1)
A l'étranger	(157,1)	(180,5)
	(233,5)	(247,6)

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôt s'élève à 766,8 millions d'euros en 2013 (754,6 millions d'euros en 2012) :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(Taux d'imposition)</i>	
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Augmentations (diminutions) :		
- contributions additionnelles en France	0,66 %	0,32 %
- impact des taux étrangers	(5,01 %)	(4,61 %)
- éléments non imposables	(0,10 %)	1,60 %
- éléments imposables à des taux spécifiques	0,55 %	0,68 %
- autres	0,00 %	0,36 %
	30,53 %	32,78 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	0,05 %	0,12 %
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,13 %)	(0,08 %)
Taux d'imposition effectif	30,45 %	32,82 %

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Impôts différés constatés en France	(309,2)	(300,0)
Impôts différés constatés à l'étranger	(258,1)	(255,0)
	(567,3)	(555,0)
Origine des impôts différés :		
- dépréciations pour stocks et créances douteuses	44,0	43,3
- marges en stock	22,4	19,8
- pertes fiscales reportables reconnues	11,5	9,2
- leasings	(13,5)	(14,9)
- immobilisations	(131,5)	(144,2)
- marques	(532,7)	(535,7)
- brevets	(1,3)	(1,9)
- autres provisions	24,0	29,9
- participation des salariés	3,8	2,5
- avantages au personnel	39,9	43,1
- juste valeur des instruments dérivés	(2,0)	(2,1)
- autres	(31,9)	(4,0)
	(567,3)	(555,0)
- dont impôts différés actif	94,5	93,8
- dont impôts différés passif	(661,8)	(648,8)

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Impôts différés courants	73,9	83,8
Impôts différés non courants	(641,2)	(638,8)
	(567,3)	(555,0)

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Pertes fiscales reportables reconnues	40,3	30,6
Actifs d'impôts différés reconnus	11,5	9,2
Pertes fiscales reportables non reconnues	128,3	122,2
Actifs d'impôts différés non reconnus	32,8	32,5
Pertes fiscales reportables totales	168,6	152,8

Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Note 21 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

21.1 Opérations spécifiques

Les engagements et échéanciers spécifiques sont traités dans les notes suivantes :

- note 6 : Immobilisations corporelles,
- note 14 : Emprunts non courants et courants,
- note 16 : Avantages long terme au personnel.

21.2 Opérations courantes

21.2.1 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements sont payables comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Moins d'un an	45,7	44,4
Un à deux ans	38,5	36,9
Deux à trois ans	30,3	31,2
Trois à quatre ans	22,4	22,8
Quatre à cinq ans	18,2	16,6
Au-delà de cinq ans	48,9	54,4
	204,0	206,3

21.2.2 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

21.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Note 22 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

22.1 Instruments financiers

22.1.1. Instruments financiers dérivés

	31 décembre 2013 (en millions d'euros)			
	Résultat financier	Capitaux propres	Valeur d'inventaire	Qualification IFRS
Change				
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	3,1		(0,1)	FVH*
Contrats à terme en couverture d'investissements nets				NIH**
Matières premières				
Couvertures fermes et optionnelles				FVH*
Taux				
Contrats de couverture de taux (CAP)	0,0		0,0	FVH*
	3,1		(0,1)	

* Couverture de la juste valeur (*Fair Value Hedge*)

** Couverture d'investissement net (*Net Investment Hedge*)

L'intégralité des instruments financiers est classée selon une technique de valorisation hiérarchisée de niveau 2 (note 2.12).

22.1.2. Impact des instruments financiers

	Période de 12 mois close le 31 décembre 2013 (en millions d'euros)			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres Juste Valeur	Conversion	Autres
Créances clients et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Emprunts	(71,1)		12,2	
Instruments dérivés	3,1			
	(68,0)		12,2	

Les obligations *Yankee* libellées en dollars sont qualifiées de couverture contre le risque de change dans le cadre de l'investissement net aux Etats-Unis (couverture NIH tel que précisé en note 2.12).

22.1.3 Bilan par catégorie des instruments financiers

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>					31 décembre 2012
	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances, dettes et emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan
ACTIF						
Actifs courants						
Créances clients et comptes rattachés	474,3	474,3		474,3		490,6
Autres actifs financiers courants	0,0	0,0	-		0,0	0,0
Total Actifs courants	474,3	474,3		474,3	0,0	490,6
PASSIF						
Passifs courants						
Emprunts courants	86,9	86,9		86,9		80,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468,8	468,8		468,8		440,7
Autres passifs financiers courants	0,1	0,1			0,1	0,5
Total Passifs courants	555,8	555,8		555,7	0,1	521,3
Passifs non courants						
Emprunts non courants	1 486,6	1 586,7		1 486,6		1 496,7
Total Passifs non courants	1 486,6	1 586,7		1 486,6		1 496,7

Seuls les autres actifs et passifs financiers courants sont valorisés à la juste valeur. Conformément à IFRS 13, la valorisation des autres actifs financiers courants prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

22.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

Les actifs et passifs financiers courants sont valorisés sur la base de données de marché observables et s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Autres actifs financiers courants :	0,0	0,0
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés actifs	0,0	0,0
Autres passifs financiers courants :	0,1	0,5
Contrats de <i>swaps</i>	0,0	0,0
Instruments dérivés passifs	0,1	0,5

22.2.1 Risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

	31 décembre 2013							31 décembre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>							
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
Actifs financiers*								
dont à taux fixes								
dont à taux variables	605,8						605,8	494,3
Passifs financiers**								
dont à taux fixes	(3,5)	(4,9)	(24,8)	(316,2)	(410,1)	(679,5)	(1 439,0)	(1 465,6)
dont à taux variables	(83,4)	(2,3)	(20,4)	(20,1)	(9,5)	(7,3)	(143,0)	(121,6)
Exposition nette								
dont à taux fixes	(3,5)	(4,9)	(24,8)	(316,2)	(410,1)	(679,5)	(1 439,0)	(1 465,6)
dont à taux variables	522,4	(2,3)	(20,4)	(20,1)	(9,5)	(7,3)	462,8	372,7

*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement

**Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette)

Les instruments de couverture mis en place sont décrits ci-après (*caps* et *swaps* de taux d'intérêt).

Caps

La dette à taux variable est couverte par des contrats de couverture de taux dont l'échéance n'excède pas trois ans. Ces contrats sont essentiellement des contrats de *caps*, la politique du Groupe consistant à plafonner la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Le portefeuille de contrats de *caps* sur la dette libellée en euros est le suivant :

31 décembre 2013 (en millions d'euros)			
Période couverte	Montant couvert	Taux de référence	Taux moyen garanti, prime incluse
Juillet 2013 -- Décembre 2013	400,0	Euribor 3 mois	4,72 %

Echu au 1^{er} janvier 2014, ce portefeuille n'a pas été renouvelé.

Ces contrats de *caps* ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan pour un montant égal à 0,0 million d'euros au 31 décembre 2013 (0,0 million d'euros au 31 décembre 2012) dans le poste « Autres actifs financiers courants ». L'impact des variations de la juste valeur est enregistré au compte de résultat dans le poste « Charges financières nettes » (note 19.2), soit un impact nul sur l'exercice 2013 (perte de 0,2 million d'euros pour l'exercice 2012).

Swaps de taux d'intérêt

Le Groupe a souscrit en avril 2011, à échéance le 21 mars 2015, des contrats de *swap* de taux d'intérêt d'un montant nominal de 275,0 millions d'euros.

Le Groupe a liquidé ces contrats de *swap* de taux d'intérêt au cours de l'année 2011 et à ce titre a réévalué la dette couverte de 12,3 millions d'euros. En accord avec IAS 39, cette réévaluation sera étalée par résultat, en déduction des charges financières, jusqu'en mars 2015, échéance initiale des *swaps*. Il en a résulté un gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2013 (gain de 3,5 millions d'euros pour l'exercice 2012).

Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de *swap* de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Sensibilité

La sensibilité de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	(en millions d'euros)			
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	3,1	3,1	1,0	1,0
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(4,1)	(4,1)	(1,5)	(1,5)

L'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 3,1 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 4,1 millions d'euros.

22.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

La ventilation de la dette financière nette (hors coût d'émission de la dette) par devise est la suivante :

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>					31 décembre 2012
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	304,8	1 170,8	(866,0)	(12,9)	(878,9)	(1 021,8)
Dollar américain	53,9	294,5	(240,6)	0,0	(240,6)	(202,6)
Autres devises	247,1	116,7	130,4	12,9	143,3	131,5
	605,8	1 582,0	(976,2)	0,0	(976,2)	(1 092,9)

*Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

**Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2012	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	1,3	29,3	4,6	34,2
Autres devises	1,4	11,7	10,1	10,1

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2012	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	(1,2)	(26,6)	(4,6)	(34,2)
Autres devises	(1,3)	(10,6)	(10,1)	(10,1)

Des couvertures naturelles sont privilégiées, en particulier par une recherche d'équilibre entre la répartition de la dette nette par devise et celle du résultat opérationnel par devise.

Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2013, la couverture à terme mise en place concerne le dollar australien, et est comptabilisée à sa juste valeur au bilan pour un montant de 0,1 million d'euros dans le poste « Autres passifs financiers courants » (0,5 million d'euros au 31 décembre 2012 dans le poste « Autres passifs financiers courants »).

La ventilation des actifs et passifs opérationnels par devise de reporting est la suivante :

	31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>			31 décembre 2012
	Actifs opérationnels*	Passifs opérationnels**	Exposition nette	Exposition nette
Euro	441,0	(582,2)	(141,2)	(138,5)
Dollar américain	182,0	(101,8)	80,2	45,8
Autres devises	610,7	(326,5)	284,1	296,4
	1 233,7	(1 010,5)	223,1	203,7

*Actifs opérationnels : clients nets, stocks nets et autres créances

**Passifs opérationnels : dettes fournisseurs, provisions courantes et autres passifs courants

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
Euro	1 890,4	42,4 %	1 447,2	40,1 %
Dollar américain	852,2	19,1 %	729,3	20,2 %
Autres devises	1 717,8	38,5 %	1 434,5	39,7 %
	4 460,4	100,0 %	3 611,0	100,0 %

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère.

Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2013.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises, appliquée aux chiffres 2013, entraînerait une diminution du chiffre d'affaires d'environ 233,6 millions d'euros et du résultat opérationnel d'environ 36,9 millions d'euros ; une baisse de 10 % entraînerait une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 257,0 millions d'euros et du résultat opérationnel d'environ 40,6 millions d'euros.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises, appliquée aux chiffres 2012, entraînerait une diminution du chiffre d'affaires d'environ 224,0 millions d'euros et du résultat opérationnel d'environ 35,7 millions d'euros ; une baisse de 10 % entraînerait une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 246,4 millions d'euros et du résultat opérationnel d'environ 39,3 millions d'euros.

22.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières.

Pour l'exercice 2013, les achats de matières premières représentaient environ 430,0 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières que le Groupe utilise aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 43,0 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser globalement l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre.

Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2013.

22.2.4 Risque de crédit

Pour le Groupe, le risque de crédit recouvre :

- le risque lié aux encours de créances avec ses clients,
- le risque de contrepartie avec les établissements financiers.

Comme indiqué à la note 8, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au factoring.

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi quotidien des notations et taux de « *Credit Default Swap* » (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces contreparties.

22.2.5 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève 967,7 millions d'euros au 31 décembre 2013, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2017 et au plus tard en 2025. La maturité moyenne de la dette brute est de 7 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's, illustrant ainsi la solidité du modèle économique du Groupe et de son bilan.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

Note 23 - Informations relatives aux parties liées

Le Groupe a identifié les principaux dirigeants comme étant des parties liées.

Il considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité de Direction.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Au titre de l'exercice	<i>(en millions d'euros)</i>	
Rémunération (montants payés sur l'exercice)		
Rémunération fixe	3,6	3,6
Rémunération variable	1,4	1,3
Autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽²⁾	1,3	4,0
Autres avantages long terme (charge de l'exercice) ⁽³⁾	1,3	0,0
Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)	0,0	0,0
Paiements fondés sur des actions (charge de l'exercice) ⁽⁴⁾	2,3	4,2

⁽¹⁾ Les autres avantages court terme incluent les jetons de présence et les avantages en nature.

⁽²⁾ Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

⁽³⁾ Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 16.

⁽⁴⁾ Selon les plans d'actions de performance et les plans d'options de souscription ou d'achat d'action décrits en note 12.

Note 24 - Informations par segments géographiques (Note 2.17)

L'information sectorielle présentée ci-après est identique à celle utilisée par le management du Groupe pour les prises de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et pour l'évaluation de sa performance. Elle est issue du système de reporting consolidé du Groupe.

Période close le 31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	France	Europe Italie	Autres	USA / Canada	Reste du Monde		
Chiffre d'affaires à tiers	1 053,9	522,5	800,1	773,3	1 310,6		4 460,4
Coût des ventes	(391,2)	(184,0)	(465,7)	(378,8)	(736,9)		(2 156,6)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(403,2)	(163,8)	(200,2)	(269,2)	(345,8)		(1 382,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(14,3)	(5,6)	(4,4)	(13,6)	(34,3)		(72,2)
Résultat opérationnel	245,2	169,1	129,8	111,7	193,6		849,4
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(6,0)	0,0	(2,6)	(10,7)	(13,6)		(32,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du <i>goodwill</i>							0,0
Résultat opérationnel ajusté	251,2	169,1	132,4	122,4	207,2		882,3
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(30,5)	(22,9)	(13,3)	(9,0)	(25,1)		(100,8)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(3,5)	(4,1)	(1,1)	(2,0)	(1,1)		(11,8)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(19,6)	(7,1)	0,0	(0,7)	(0,3)		(27,7)
- dont charges liées aux restructurations	(15,1)	(1,1)	(0,5)	(4,2)	(8,4)		(29,3)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						691,9	691,9
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						4,3	4,3
Investissements	(23,6)	(16,7)	(25,3)	(8,8)	(29,5)		(103,9)
Frais de développement capitalisés	(22,6)	(5,7)	(0,2)	(0,4)	(0,2)		(29,1)
Cash flow libre**						563,2	563,2
Cash flow libre normalisé***						588,8	588,8
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires							13,2 %
Actif opérationnel courant hors impôt	223,5	123,2	257,7	148,5	480,8		1 233,7
Immobilisations corporelles nettes	182,5	124,8	87,6	44,1	121,6		560,6
Passif opérationnel courant hors impôt	352,8	177,9	108,7	101,2	269,9		1 010,5

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le *cash flow* libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

*** Le *cash flow* libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, basés sur un ratio constant de 10 % de besoin en fonds de roulement total rapporté au chiffre d'affaires à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

Période close le 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du Monde		
	France	Italie	Autres				
Chiffre d'affaires à tiers	1 073,7	576,5	808,2	750,3	1 258,0		4 466,7
Coût des ventes	(396,9)	(221,2)	(472,5)	(365,3)	(701,9)		(2 157,8)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(415,2)	(172,8)	(204,8)	(269,9)	(331,4)		(1 394,1)
Autres produits (charges) opérationnels	(13,6)	(3,3)	(22,5)	(3,6)	(23,8)		(66,8)
Résultat opérationnel	248,0	179,2	108,4	111,5	200,9		848,0
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(4,7)	0,0	(2,6)	(10,7)	(11,3)		(29,3)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels		2,9					2,9
- dont perte de valeur du goodwill							0,0
Résultat opérationnel ajusté	252,7	176,3	111,0	122,2	212,2		874,4
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(32,8)	(23,8)	(15,7)	(9,5)	(22,6)		(104,4)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(4,0)	(3,9)	(1,0)	(1,8)	(1,5)		(12,2)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(14,7)	(7,4)	0,0	(1,0)	(1,1)		(24,2)
- dont charges liées aux restructurations	(12,0)	(1,5)	(3,7)	(0,4)	(7,9)		(25,5)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						739,2	739,2
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						8,4	8,4
Investissements	(20,9)	(16,7)	(16,1)	(10,7)	(28,1)		(92,5)
Frais de développement capitalisés	(20,3)	(6,6)	(0,2)	(0,5)	(0,5)		(28,1)
Cash flow libre**						627,0	627,0
Cash flow libre normalisé***						619,6	619,6
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires							13,9 %
Actif opérationnel courant hors impôt	229,1	128,8	262,1	163,8	447,1		1 230,9
Immobilisations corporelles nettes	193,6	134,9	77,2	48,2	122,7		576,6
Passif opérationnel courant hors impôt	363,4	165,7	123,8	118,5	255,8		1 027,2

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

*** Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, basé sur un ratio constant de 10 % de besoin en fonds de roulement total rapporté au chiffre d'affaires à structure et taux de change constant, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

Note 25 - Informations trimestrielles – non auditées

25.1 Chiffre d'affaires trimestriel par zone d'origine (origine de facturation)

	1er trimestre 2013	1er trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France	268,7	280,2
Italie	151,7	160,6
Reste de l'Europe	187,5	189,4
USA / Canada	185,0	172,5
Reste du Monde	300,0	283,5
Total	1 092,9	1 086,2

	2ème trimestre 2013	2ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France	271,2	285,3
Italie	137,4	156,2
Reste de l'Europe	197,3	204,9
USA / Canada	207,5	189,9
Reste du Monde	347,7	301,2
Total	1 161,1	1 137,5

	3ème trimestre 2013	3ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France	231,5	243,4
Italie	114,2	130,6
Reste de l'Europe	197,6	202,1
USA / Canada	202,6	203,2
Reste du Monde	318,7	331,8
Total	1 064,6	1 111,1

	4ème trimestre 2013	4ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
France	282,5	264,8
Italie	119,2	129,1
Reste de l'Europe	217,7	211,8
USA / Canada	178,2	184,7
Reste du Monde	344,2	341,5
Total	1 141,8	1 131,9

25.2 Comptes de résultat trimestriels

	1er trimestre 2013	1er trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	1 092,9	1 086,2
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(525,5)	(509,3)
Frais administratifs et commerciaux	(297,9)	(302,8)
Frais de recherche et développement	(50,6)	(49,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(10,3)	(8,6)
Résultat opérationnel	208,6	215,9
Charges financières	(22,9)	(25,0)
Produits financiers	3,1	4,7
Gains (pertes) de change	(3,9)	(5,1)
Charges financières nettes	(23,7)	(25,4)
Résultat avant impôts	184,9	190,5
Impôts sur les résultats	(60,1)	(66,5)
Résultat net de l'exercice	124,8	124,0
Résultat net revenant à :		
-Legrand	124,5	123,3
-Intérêts minoritaires	0,3	0,7

	2ème trimestre 2013	2ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	1 161,1	1 137,5
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(553,0)	(542,0)
Frais administratifs et commerciaux	(303,1)	(302,3)
Frais de recherche et développement	(49,9)	(46,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(21,6)	(18,6)
Résultat opérationnel	233,5	228,4
Charges financières	(20,0)	(26,0)
Produits financiers	0,2	5,8
Gains (pertes) de change	(2,2)	(5,5)
Charges financières nettes	(22,0)	(25,7)
Résultat avant impôts	211,5	202,7
Impôts sur les résultats	(65,1)	(57,3)
Résultat net de l'exercice	146,4	145,4
Résultat net revenant à :		
-Legrand	145,3	145,4
-Intérêts minoritaires	1,1	0,0

	3ème trimestre 2013	3ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	1 064,6	1 111,1
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(517,9)	(546,1)
Frais administratifs et commerciaux	(283,5)	(291,6)
Frais de recherche et développement	(45,2)	(49,8)
Autres produits (charges) opérationnels	(13,1)	(12,9)
Résultat opérationnel	204,9	210,7
Charges financières	(21,2)	(25,6)
Produits financiers	1,5	4,4
Gains (pertes) de change	4,0	(1,6)
Charges financières nettes	(15,7)	(22,8)
Résultat avant impôts	189,2	187,9
Impôts sur les résultats	(56,3)	(65,8)
Résultat net de l'exercice	132,9	122,1
Résultat net revenant à :		
-Legrand	132,3	121,7
-Intérêts minoritaires	0,6	0,4

	4ème trimestre 2013	4ème trimestre 2012
	<i>(en millions d'euros)</i>	
Chiffre d'affaires	1 141,8	1 131,9
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(560,2)	(560,4)
Frais administratifs et commerciaux	(299,9)	(300,4)
Frais de recherche et développement	(52,1)	(51,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(27,2)	(26,7)
Résultat opérationnel	202,4	193,0
Charges financières	(23,6)	(25,9)
Produits financiers	2,1	5,9
Gains (pertes) de change	0,3	0,5
Charges financières nettes	(21,2)	(19,5)
Résultat avant impôts	181,2	173,5
Impôts sur les résultats	(52,0)	(58,0)
Résultat net de l'exercice	129,2	115,5
Résultat net revenant à :		
-Legrand	128,4	115,2
-Intérêts minoritaires	0,8	0,3

Note 26 - Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 160 filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles de Legrand intégrées globalement au 31 décembre 2013 :

Filiales françaises

Groupe Arnould
Legrand France
Legrand SNC

Filiales étrangères

Bticino	Italie
Bticino Chile Ltda	Chili
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique
Cablofil Inc	Etats-Unis
Daneva	Brésil
DongGuan Rocom Electric	Chine
EMB Electrical Industries	Egypte
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil
Inform Elektronik	Turquie
Kontaktor	Russie
Legrand	Russie
Legrand Colombia	Colombie
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrical	Chine
Legrand Elektrik	Turquie
Legrand Group Belgium	Belgique
Legrand Group España	Espagne
Legrand Group Pty Ltd	Australie
Legrand Home Systems	Etats-Unis
Legrand Polska	Pologne
Legrand SNC FZE	Emirats Arabe Unis
Legrand Zrt	Hongrie
Middle Atlantic Products Inc	Etats-Unis
Minkels BV	Pays-Bas
Novateur Electrical and Digital Systems (NEDS)	Inde
Ortronics Inc.	Etats-Unis
Pass & Seymour Inc.	Etats-Unis
Shidean	Chine
TCL International Electrical	Chine
TCL Wuxi	Chine
WattStopper	Etats-Unis
Wiremold Company	Etats-Unis

Au 31 décembre 2013, les filiales sont toutes contrôlées à 100 % par Legrand à l'exception des sociétés suivantes : Alborz Electrical Industries Ltd, Kontaktor, Legrand Polska, Shidean détenues à plus de 96 %, Seico détenue à 90 %, Megapower détenue à 80 %, Adlec détenue à 70 %, et Daneva détenue à 51 %.

Note 27 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 février 2014, le Groupe a annoncé le rachat de Lastar Inc., acteur de premier plan des solutions préconnectées pour réseaux Voix-Données-Images (VDI) et audio-vidéo aux Etats-Unis.

Avec des implantations principalement aux Etats-Unis et en Chine, Lastar Inc. réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 130 millions de dollars américains.

Le Groupe a par ailleurs annoncé le 6 février 2014 l'acquisition d'une participation majoritaire dans Neat, leader espagnol de l'assistance à l'autonomie et acteur majeur de ce marché en Europe. Sa participation s'élève à 51 % des titres avec option de prise de contrôle complète à partir de 2018. Basé à Madrid, Neat réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 15 millions d'euros.

La finalisation de ces deux opérations reste sous réserve des conditions suspensives d'usage.

Exemplaire greffé

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Legrand, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant:

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthode comptable relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 05 mars 2014

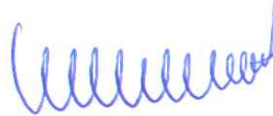
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet

LEGRAND SA
ETATS FINANCIERS
31 décembre 2013

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Tableau des flux de trésorerie	5
Notes annexes	6

Bilan

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	3 791 487	3 790 091
Total Actif immobilisé	3 791 487	3 790 091
Actif circulant		
Stocks et en-cours	0	0
Créances	33 202	37 939
Autres actifs	0	0
Valeurs mobilières de placement	1 572	1 209
Disponibilités	0	659
Total Actif circulant	34 774	39 807
Comptes de régularisation	6 817	8 623
Total Actif	3 833 078	3 838 521

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Trésorerie de début de période	657	(48)
Bénéfice net	211 074	86 732
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>		
Dotations (reprises) des amortissements et provisions	3 795	(2 716)
Autres éléments	0	0
Sous total Marge brute d'autofinancement	214 869	84 016
<i>Mouvements des actifs et passifs opérationnels ayant entraîné des flux de trésorerie :</i>		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances (dont créances d'intégration fiscale)	4 737	(16 582)
Dettes fournisseurs et autres dettes (dont dettes d'intégration fiscale)	(1 390)	26 372
Autres actifs et passifs opérationnels	(42)	(3 188)
Trésorerie provenant des opérations courantes	218 174	90 618
Produit résultant des cessions des actifs	0	0
<i>Investissements :</i>		
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Cessions (acquisitions) nettes d'immobilisations financières et assimilées	6	0
Trésorerie provenant des opérations d'investissements	6	0
Augmentation (réduction) de capital et primes	23 385	21 907
Rachat d'actions et contrat de liquidité	(1 806)	3 793
Dividendes payés	(265 131)	(245 008)
Mouvements nets des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	24 710	129 395
Trésorerie provenant des opérations de financement	(218 842)	(89 913)
Variation nette de la trésorerie	(662)	705
Trésorerie de fin de période	(5)	657

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Note 1 - Règles et méthodes comptables

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans. Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité

1.4.1 Classement comptable

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- Affectation explicite à l'attribution aux salariés :
Les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, « actions propres ».
- Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents :
Les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, « actions propres en voie d'annulation » ou « actions propres ».

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées dans un poste actions propres des autres immobilisations financières.

Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres créances immobilisées au sein des autres immobilisations financières.

1.4.2 Dépréciation des actions propres

Les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat.

1.10 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite

En application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, Legrand est tenu de verser, à tout salarié partant en retraite, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en utilisant les sorties futures du fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises libellées en euros et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Le passif enregistré au bilan est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur du régime. La Société a suivi la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 qui permet de comptabiliser, à l'ouverture de l'exercice, par capitaux propres, les coûts des services passés non comptabilisés antérieurement.

Concernant les écarts actuariels, ils n'ont pas fait l'objet de changement de comptabilisation et sont donc toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Un régime de retraite complémentaire existe également pour les salariés au-delà de certains seuils de rémunération. Ce régime garantit une retraite à prestations définies correspondant aux droits théoriques qui auraient dû être acquis sur la tranche D de la Sécurité Sociale (plafonnée à quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale) pour les salariés présents dans la Société au moment de leur départ en retraite.

Une provision est constituée pour la différence entre la valeur actuarielle des montants qui devront être versés aux personnes concernées et les montants actualisés des versements déjà effectués.

1.11 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 4 mai 2011. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 4 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2011 à 2014. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Alpes Technologies, Groupe Arnould, Cofrel, Sarlam, Ura, Planet-Wattohm, Distrasa, ICM Group, Intervox Systèmes et Legrand Cable Management.

Legrand a également adhéré au nouvel accord d'intéressement conclu pour les exercices 2012 à 2014 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

1.12 Achats et ventes à terme de devises

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas constatés en comptabilité mais sont réintégrés fiscalement.

2.2.1 Titres de participation

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

2.2.2 Autres immobilisations financières

Ce poste inclut les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

Le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché NYSE Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2013, Legrand détient 107 500 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 4 285 milliers d'euros. Les actions sont dépréciées pour 41 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les espèces et placements à court terme du contrat de liquidité d'un montant de 13 584 milliers d'euros au 31 décembre 2013 sont présentés en autres créances immobilisées.

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en note 4.

Note 3. Créances

Les créances de l'actif circulant s'analysent comme suit :

31 décembre 2013			
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Montant		Echéances
	Valeur nette	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	4 936	4 936	
Taxe sur la valeur ajoutée	276	276	
Etat, impôt sur le bénéfice	25 385	25 385	
Créances d'intégration fiscale	2 605	2 605	
Autres créances	0	0	
Total à la clôture	33 202	33 202	0
Total à l'ouverture	37 939	37 939	0

Note 6. Capitaux propres

6.1 Capital social

Le détail donne ci-dessous l'évolution du capital social au 31 décembre 2013 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31 décembre 2012	264 374 875	4	1 057 499 500	1 080 489 842
Souscription d'actions du plan d'options 2007	413 576	4	1 654 304	8 767 811
Souscription d'actions du plan d'options 2008	325 048	4	1 300 192	5 389 296
Souscription d'actions du plan d'options 2009	475 212	4	1 900 848	4 333 933
Souscription d'actions du plan d'options 2010	1 806	4	7 224	32 183
Au 31 décembre 2013	265 590 517	4	1 062 362 068	1 099 013 065

Il existe actuellement une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. La valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Les actions rachetées soit dans le cadre des programmes de rachat soit dans le cadre du contrat de liquidité ne donnent pas droit à dividende ni à droit de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2007 à 2010, 1 215 642 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2013 représentant une augmentation de capital d'un montant de 4 862 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission de 18 523 milliers d'euros.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2009	04/03/2010	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	288 963	896 556	1 592 712	985 656
<i>dont le nombre attribué aux mandataires sociaux</i>	<i>23 491</i>	<i>62 163</i>	<i>127.888</i>	<i>30 710</i>
• Gilles Schnepf	12 075	38 373	65 737	30 710
• Olivier Bazil	11 416	23 790	62 151	
	Plan résidents : 05/03/2011	Plan résidents : 05/03/2012	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
	Plan non résidents : 05/03/2013	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date d'acquisition des actions	Plan résidents : 06/03/2013	Plan résidents : 06/03/2014	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
	Plan non résidents : 05/03/2013	Plan non résidents : 05/03/2014	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date de fin de période de conservation	05/03/2013	05/03/2014	04/03/2015	08/03/2016
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	(263 246)	(406 046)	(710 271)	(338)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	(25.717)	(57 778)	(71 407)	(22 039)
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	432 732	811 034	963 279

(1) **Plan 2009** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

(2) **Plan 2010** : Les actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

Information sur les options de souscription ou d'achat				
	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	1 638 137	2 015 239	1 185 812	3 254 726
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>	<i>141 231</i>	<i>93 964</i>	<i>217 646</i>
• Gilles Schnepf	40 745	72 583	48 300	134 351
• Olivier Bazil	38 536	68 648	45 664	83 295
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,20 €	20,58 €	13,12 €	21,82 €
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(1) (5)
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	(866.732)	(965 250)	(477 796)	(5 509)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(220 084)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	663 984	928 750	600 404	3 029 133

- (1) À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.
- (2) Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (3) Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007, en fonction d'objectifs de performance économique.
- (4) Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs
- (5) Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.

* *Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.*

Note 8. Dettes financières et autres dettes

31 décembre 2013 (en milliers d'euros)				
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 2 ans au plus à l'origine	5		5	
- A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts obligataires	1 134 081	34 081	700 000	400 000
Emprunts et dettes financières divers	112 075		112 075	
Total dettes financières	1 246 161	34 086	812 075	400 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 812	1 812		
Dettes fiscales et sociales	4 643	4 643		
Autres dettes	27 023	27 023		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total autres dettes	33 478	33 478		
Total à la clôture	1 279 639	67 564	812 075	400 000
Total à l'ouverture	1 256 316	68 951	387 365	800 000

8.1 Contrat de crédit

8.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, la Société a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

Les deux renouvellements d'un an ayant été acceptés par les banques, la maturité du contrat de Crédit a été portée à octobre 2018.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 31 décembre 2013, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,55 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent essentiellement aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres, effectuées dans le cadre du contrat de liquidité pour 1 443 milliers d'euros (produits) ainsi que des attributions d'actions de performance transférées aux bénéficiaires au titre des différents plans pour 29 701 milliers d'euros (charges).

Le compte reprise et transfert de charges exceptionnelles comprend, en complément des provisions présentées en note 7, un produit de 27 159 milliers d'euros, reflet des refacturations des moins-values constatées ou prévues au niveau de la société Legrand SA suite au transfert des actions de performance aux salariés des différentes filiales du Groupe.

Note 10. Autres informations

10.1 Impôts

10.1.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base : produits (ou charges)					Produits (ou charges) fiscaux latents**		
	Mouvements de l'exercice					Mouvements de l'exercice		
	31/12/2012	Autres*	Dotations	Reprise	31/12/2013	31/12/2012	Variation	31/12/2013
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :								
<i>Produits imposés non encore comptabilisés</i>								
Gain de change latent	0				0	0		0
<i>Charges non déductibles temporairement</i>								
Participation	(130)			22	(108)	45	(8)	37
Pensions, obligations similaires et indemnités	(1 121)	(183)	(378)	89	(1 593)	386	163	549
Autres provisions	0		(907)		(907)	0	312	312
Impôts, taxes et autres	(65)		(4)		(69)	22	2	24
Total	(1 316)	(183)	(1 289)	111	(2 677)	453	469	922

* Coûts des services passés non reconnus

** Déterminés selon la méthode du report variable, et en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 %

Le taux retenu est le taux d'impôt en vigueur depuis 2006. Il n'a pas été tenu compte de la contribution exceptionnelle d'impôt de 10,7 % s'appliquant aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros, pour l'exercice 2013, en ce qui concerne la fiscalité latente.

10.3.2 Concentration des risques de crédit

Les couvertures financières mises en place par le Groupe ont été conclues avec des établissements financiers de premier plan. Legrand suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

10.3.3 Risque de liquidité

Legrand considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau du Groupe.

10.4 Engagements

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Cautions	63	63
Hypothèques et nantissements	0	0
Total des engagements donnés	63	63

10.5 Effectif

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Effectifs moyens		
Cadres	28	31
Employés	5	5
Apprentis	1	0
Total	34	36

10.6 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Durant l'année 2013 et 2012, la rémunération versée au dirigeant mandataire social s'est élevée à 1,5 million d'euros.

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Garantie accordée à des filiales dans le cadre du nouveau Contrat de Refinancement

La Société, en tant qu'emprunteur et garant, et certaines de ses filiales, en qualité d'emprunteurs, ont conclu le 20 octobre 2011 avec les banques BNP Paribas, Société Générale Corporate & Investment Banking, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial (Crédit Mutuel CIC Group), HSBC France et Natixis, un contrat de financement, intitulé en langue anglaise « Multi Currency Revolving Facility Agreement » ayant pour principal objet la mise en place de nouvelles lignes de crédit multidevises d'un montant maximum de 900.000.000 euros, dont la maturité a été désormais portée à octobre 2018.

Les frais d'émission ont été payés le 20 octobre 2011 et sont répartis comptablement sur la durée de l'emprunt. L'amortissement des frais d'émission constitue une charge de 0,8 million d'euros pour l'exercice 2013. Au 31 décembre 2013, il n'y a eu aucun tirage ni aucun frais financiers, relatifs à ce contrat de refinancement, à constater.

Ce contrat de financement prévoit également l'engagement de la Société de se porter caution solidaire vis-à-vis des banques prêteuses afin de garantir les obligations de paiement et de remboursement de ses filiales au titre de ce contrat. Cette garantie a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration de la Société réuni le 27 juillet 2011 conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du code de commerce.

Personnes concernées : Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil, administrateurs de la société Legrand France S.A et/ou Legrand Nederland B.V et/ou des sociétés filiales susceptibles d'être parties au contrat dans le futur.

Convention d'intégration fiscale

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre du groupe fiscal intégré de la Société a été modifié afin d'y inclure, rétroactivement à compter du 1er janvier 2003, Legrand France ainsi que les sociétés faisant partie du périmètre d'intégration fiscale de Legrand France préalablement à l'acquisition de plus de 95% du capital de cette dernière par Legrand.

Au 31 décembre 2013, les sociétés suivantes font partie de l'intégration fiscale de Legrand : AE Chessy, Alpes Technologies, Distrasa, Groupe Arnould, ICM Group, Intervox, Legrand France, Legrand SNC, Pammelec, Planet Wattohm, Prefatech, Sarlam, Ura et Legrand Cable Management.

Les économies d'impôt effectuées par le groupe grâce à l'utilisation des pertes fiscales des sociétés déficitaires membres du périmètre ne sont pas restituées à ces dernières par Legrand lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

Personne concernée : Monsieur Gilles Schnepf, administrateur de la société et d'une ou plusieurs sociétés intégrées fiscalement par votre société.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

Clause de non-concurrence au titre du mandat social de Monsieur Gilles Schnepf, Président-Directeur général de la société

La Société et Monsieur Gilles Schnepf ont conclu un engagement de non-concurrence d'une durée de deux ans, dont l'application après la cessation de ses fonctions sera soumise à la décision de la Société.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, et dans l'hypothèse où la Société déciderait de faire appliquer cette clause en cas de départ de Monsieur Gilles Schnepf, celui-ci percevrait une indemnité mensuelle égale à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire de référence qu'il aura perçu au cours des douze derniers mois de présence dans la Société. Le salaire de référence s'entend par le salaire fixe et le variable annuel hors les sommes reçues au titre de la rémunération variable pluriannuelle long terme.

Personne concernée : Monsieur Gilles Schnepf

**Convention et engagement de retraite à prestations définies envers Monsieur Gilles Schnepf,
Président Directeur général de la Société**

Cette convention fixe les modalités de calcul visant à garantir pour les intéressés – comme pour les membres du Comité de Direction bénéficiant du régime de retraite des salariés français – ayant atteint l'âge de la retraite légale et qui justifieraient d'au moins dix ans d'ancienneté à la date de leur départ en retraite, un complément de retraite calculé de telle manière que, après prise en compte des versements au titre des régimes obligatoires, leur retraite soit égale à 50% de la moyenne des deux salaires de référence les plus élevés perçus par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein du Groupe (le salaire de référence s'entendant par le salaire fixe et le variable annuel hors les sommes reçues au titre de la rémunération variable pluriannuelle long terme) et assurerait une réversion de 60% à leur épouse en cas de décès.

Personne concernée : Monsieur Gilles Schnepf

Neuilly-sur-Seine, le 05 mars 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet

LEGRAND

Société Anonyme

128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes,
désignés organismes tiers indépendants, sur les
informations sociales, environnementales et
sociétales consolidées figurant dans le rapport
de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

LEGRAND

Société Anonyme
128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Legrand SA désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans les sections « 5.1.4 - Une volonté d'amélioration continue », « 5.3.4 - Synthèse des indicateurs environnementaux », « 5.4.4.1 Indicateurs sur la sécurité et la santé » (paragraphe « *Commentaires complémentaires* ») et « 5.4.4.2 Indicateurs sur la gestion des compétences et de la mobilité » (paragraphe « *Précision complémentaire* ») du rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable & Processus Stratégique Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une dizaine de personnes entre octobre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ 10 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre 5.1.4 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe 1) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés (précisés en annexe 2) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 33% des effectifs et entre 19% et 38% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 05 mars 2014

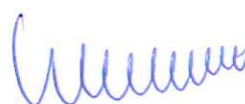
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations de prévention quantitatives :

- taux de fréquence et taux de gravité des accidents
- nombre de maladies professionnelles reconnues
- taux de travailleurs handicapés

Autres informations sociales quantitatives :

- effectifs et leur répartition par âge, genre, ancienneté, catégorie professionnelles et zone géographique
- pourcentage de femmes parmi les managers et pourcentage de femmes parmi les non-managers
- nombre total de départs (dont démissions, retraites et la part correspondant aux licenciements pour motif personnel, pour motif économique et aux ruptures anticipées de CDD à l'initiative de l'employeur)
- nombre total de recrutements (part des CDI dans les recrutements totaux)
- nombre d'heures de formation par collaborateur et par an
- taux d'absentéisme par catégorie d'emploi
- pourcentage des effectifs non-managers au salaire minimum,
- écart salarial entre hommes et femmes managers

Informations environnementales quantitatives :

- pourcentage de sites certifiés ISO 14001
- consommation d'eau
- consommation d'énergie directe
- consommation d'énergie indirecte
- émissions de GES (scope 1 et 2)
- émissions de COV
- déchets produits
- pourcentage de déchets valorisés

Informations qualitatives :

- état d'avancement des objectifs de la feuille de route développement durable 2011-2013
- prévention et gestion des risques liés à la santé et sécurité au travail
- gestion des talents et mobilité, conditions du dialogue social
- politique de lutte contre les discriminations et promotion de la diversité, relations avec les parties prenantes
- lutte contre la corruption
- intégration des fournisseurs à la politique développement durable du Groupe
- développement de produits à haute performance environnementale

Annexe 2 : Echantillon des sites sélectionnés

Informations de prévention quantitatives :

Italy BTicino (Italie), Limousin (France), Scarborough (UK), Beijing LBE (Chine), Nashik (Inde), Sinnar (Inde), Legrand Hungary (Hongrie), Concord P&S (USA)

Autres informations sociales quantitatives :

Italie, France, UK, Inde, Hongrie, Chine (Rocom) - recrutements et départs

Informations environnementales quantitatives :

Fontaine-le-Bourg (France), Malaunay (France), Sillé-le-Guillaume (France) – consommation d'électricité, Verneuil (France), Scarborough (UK), Beijing (Chine), Nashik (Inde), Sinnar (Inde), Varese (Italie), Szentes Kontavill (Hongrie), Rocom (Chine) – émissions de COV, Concord P&S (USA)

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

**Rapport des Commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du Président
du Conseil d'administration de Legrand**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Legrand**
Exercice clos le 31 décembre 2013

Legrand
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Rapport des Commissaires aux comptes établi, en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Legrand
Exercice clos le 31 décembre 2013

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2014

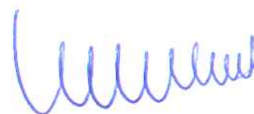
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 27 mai 2014
(11^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**
Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 (11^{ème} résolution)

Legrand
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital social à la date de la présente assemblée générale, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine, le 25 Avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized signature consisting of a large, bold, vertical stroke on the left and several smaller, vertical strokes on the right, all connected at the top and bottom.

Edouard Sattler

Deloitte & Associés

A cursive signature with several loops and a long, horizontal tail.

Jean-Marc Lumet

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription prévues aux douzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières
avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription prévues aux
douzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions**

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2014

Aux actionnaires,

Legrand
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- i. de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (douzième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (treizième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cas d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du code de commerce,

- émission par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20% du capital social par an (quatorzième résolution),
- ii. de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-huitième résolution), dans la limite de 5% du capital social au moment de l'émission.

Le montant nominal maximal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme et le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder :

- a. respectivement 200 millions d'euros et 2 milliards d'euros au titre de la douzième résolution, treizième, quatorzième, quinzième et dix-huitième résolutions.
- b. respectivement 100 millions d'euros et 1 milliard d'euros au titre des treizième et quatorzième résolutions.
- c. respectivement 100 millions d'euros et 500 millions d'euros au titre de la dix-huitième résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux douzième, treizième et/ou quatorzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la quinzième résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des treizième et quatorzième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des douzième et dix-huitième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les treizième, quatorzième, et dix-huitième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet

LEGRAND

Société Anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 27 mai 2014
(Dix-septième résolution)

**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions
et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents
à un plan d'épargne d'entreprise**
Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 (17ème résolution)

Legrand
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés de votre société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 3344-1 du code du travail, dès lors que ces salariés ou anciens salariés sont adhérents à un plan d'épargne de votre société ou de votre groupe (ou de tout autre plan...), opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer. Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourrait excéder 25 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond global fixé à la dix-neuvième résolution (soit 200 millions d'euros) et aux treizième et quatorzième résolutions (soit 100 millions d'euros).

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L225-129-6 du code de commerce et L3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription d'actions et/ou valeurs mobilière à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise
Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 (Dix-septième résolution)

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission d'actions et/ou valeurs mobilières à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte & Associés



Jean-Marc Lumet